

L'an mil neuf cent quatre-vingt-huit, le SAMEDI 18 JUIN, à 10 H 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIEME SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de M. Auguste LEGROS, Maire de la Commune de Saint-Denis, Officier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Eric BOYER - Aristide PAYET - Maurice CHANE KUNE - Frantz FONTAINE - Jean Marie DUPUIS - Gérard LEFEVRE - Mmes Florelle LAMANDE - Gabrielle FONTAINE - MM. Gilbert MANES - René Paul VICTORIA - Maxime RIVIERE - Jack AFFEJEE - Jean Denis MAHE - Jean Marc NATIVEL - Gérard LAURET - Mme André PAYET - MM. Paul PAYET - Ibrahim Daoud DINDAR - Raoul HOARAU - Michel VITRY - Jean Marie DE LA HOGUE - Nicolas MOUTOUSSAMY - Fred TANDRYA - Mme Rose Mai TURENNE - MM. Issop PATEL - Henri ATECTAM - Abdoul Hack AFFEJEE - Jean HIN TUNG - François FERRERE - Mmes Paule BRUNIQUET - Eliane OLLIVIER - MM. Axel KICHENIN - Alexandre DE BALBINE - André LICHARDY - Mickaël NATIVEL - Jules RAUX - Jean Pierre HOARAU - Gilbert GERARD - Guy Max ZITTE

Etaient représentés :

Mme Mogine BLARD par M. Maxime RIVIERE
M. Daniel BOX par M. Camille BOURHIS
M. Serge PERSONNE par M. Marcel HOARAU

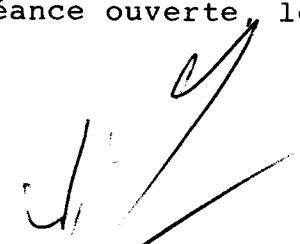
Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1984 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Aristide PAYET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :




Marcel HOARAU
1er Adjoint
faisant fonction de Maire